

Solidarités intergénérationnelles

Textes de références

"Nous sommes dans le monde ce que les mots sont dans un livre. Chaque génération en est comme une ligne, une phrase"

Joseph Joubert, moraliste français (1754-1824)

Les Solidarités intergénérationnelles en famille d'après R.Rochefort

" Quelles que soient les formes de famille aujourd'hui, l'idée de solidarité est toujours au cœur de ce qui construit une famille.....

Les solidarités familiales sont très fortes et elles se sont même réactivées depuis une vingtaine d'années avec quelque chose d'assez étonnant : le moment où elles ont été faibles, c'est le moment où il n'y avait pas tellement de divorces, de séparations mais où le modèle familial dominant était la famille nucléaire avec le père, la mère et les deux enfants ; comme s'ils étaient coupés du reste, des autres générations, des grands-parents. Ils étaient beaucoup plus coupés ; parce que finalement l'exode rural (qui est un phénomène pas si ancien que cela), le fait que l'on passait d'une région à une autre, qu'on devenait propriétaire de son logement, tout cela fabriquait une famille certes solide, beaucoup plus mono modèle qu'aujourd'hui, mais finalement très autonome sur elle-même.

Et puis, il s'est passé deux choses : d'une part de nouvelles difficultés économiques, en particulier les difficultés d'insertion des jeunes qui ont été très fortes depuis la montée du chômage de masse, disons depuis le premier choc pétrolier (environ depuis une trentaine d'années). D'autre part, simultanément la montée des divorces a fait que les familles se sont repositionnées autrement, sur des logiques de « solidarité de réseau » beaucoup plus larges que simplement les parents et les enfants. Et dans ces « solidarités de réseau » sont intervenus les grands-parents, beaucoup plus activement que par le passé. Sont intervenus également les frères et sœurs : redécouverte de solidarité entre fratries, même d'ailleurs dans une logique plus large, avec des solidarités entre cousins, qui était quelque chose qui avait presque complètement disparu au cœur des années soixante, quand la famille était plus centrée sur le noyau, la famille dite nucléaire...

Dans la façon de décrire cette façon de s'épauler :

. Pour 84% c'est un service que l'on se rend... Par exemple on sait aujourd'hui que l'insuffisance de crèche se traduit par le fait que pour les personnes qui n'ont pas de place en crèche, le premier mode de substitution pour pallier à l'insuffisance de crèche c'est dans la famille que cela se passe, c'est-à-dire ce sont les grands-mères, c'est à l'intérieur de la famille.

. Pour 75% c'est un soutien moral... Quand on parle des solidarités au niveau des systèmes collectifs, on ne peut pas aborder facilement les questions de soutien moral. On aborde des idées de réparation, ou on aborde des logiques de redistribution financière. Par contre la famille est un pôle important de soutien moral.

. Pour 40% seulement, pourrait-on dire, mais ce n'est pas pour autant négligeable, une aide financière.

Il y a plusieurs cercles dans le réseau familial. Dans les quinze ou vingt dernières années, incontestablement, ce qui s'est renforcé, c'est le lien entre grands-parents et petits-enfants... Les 18-25 ans sont 52% à avoir reçu une aide de leurs grands-parents, tandis qu'à l'inverse il y a plus de 36% des plus de soixante dix ans qui ont reçu une aide de leurs petits-enfants. On est dans quelque chose qui est extraordinairement fort.

En revanche, on se rend compte de quelque chose d'assez bizarre : il n'y a pas d'aide à trois générations. Il y a peu d'aide entre les arrière-grands-parents et les arrière-petits-enfants, et pas simplement pour des raisons d'âge...

R.Rochefort conférence à Rueil le 27 novembre 2008

Avec l'allongement de l'espérance de vie, s'annonce le remplacement progressif du modèle familial à trois générations par le modèle à quatre voire à cinq générations. Dans le même temps, les solidarités familiales sont fragilisées par le grand nombre de jeunes sans qualification, par la précarité des familles monoparentales, par les difficultés rencontrées par les familles nombreuses et par le poids d'anciens en perte d'autonomie. Pour la première fois en 2006, la Conférence de la famille (Famille Groupe de personnes liées par des liens de filiation et d'alliance), après s'être penchée sur la politique familiale à l'égard de la petite enfance, l'enfance ou l'adolescence, s'est consacrée à l'intergénérationnel. Les réseaux familiaux, leurs échanges, l'entraide familiale constituent en effet des sujets neufs dans le champ de la politique familiale. La génération des 50-60 ans est aujourd'hui appelée à une double solidarité familiale : solidarité envers leurs enfants qui tardent à devenir adultes, solidarité envers leurs parents vieillissants voire envers leurs grands-parents.

La Documentation française 13/03/2007

Les solidarités intergénérationnelles dans le monde professionnel

Les jeunes " n'auront pas les mêmes opportunités que les générations précédentes, et en particulier peu de perspectives d'amélioration en termes de mobilité sociale : moins d'opportunités d'accès à un travail stable, difficultés d'accès au logement accrues...leurs pensions de retraite correspondront à 40% de leur rémunération contre 80% actuellement....Il est indispensable d'aider cette jeune génération et pas seulement en les acceptant à la maison plus longtemps...Pour la génération au pouvoir, cela suppose des renoncements. C'est un devoir...elle a, en effet, bénéficié de la croissance d'après-guerre et d'un déficit public que devront payer les générations suivantes....L'égoïsme de la génération en place conduit à un sentiment d'injustice et au risque d'une fracture intergénérationnelle. Des formes de rébellion apparaissent notamment chez les adolescents...l'essentiel c'est de développer une culture de solidarité, pas seulement de réussir de bonnes négociations pour trouver des solutions techniques.....Nos prédécesseurs avaient entamé une réflexion de fond à Camoldi en 1943.....Certains éléments ont été repris dans la constitution italienne. C'est parce que les changements actuels nous paraissent largement aussi importants que nous devons reprendre cette démarche...

Maurizio Boschini, DRH chez Accenture, responsable dans le projet Camaldoli.

Propos recueillis par PH Ledouble, ancien président du MCC, mouvement chrétien des cadres. *En juin 2007 au monastère de Camaldoli (Toscane), le MEIC, Movimento Ecclesiale di Impegno Culturale, et la FUCI, Federazione Universitaria Cattolica Italiana, membres de Pax Romana partageaient leurs réflexions sur les grands défis de la société future.*

" Comment vivre harmonieusement ensemble sans recenser d'abord ce qui s'échange aujourd'hui entre les personnes et les groupes sociaux aux différents âges de la vie"... "dans nos entreprises, il est grand temps que cesse cette idéologie faussement moderne qui attribue aux jeunes l'exclusivité des nouveaux savoirs opérants sur des plans des techniques professionnelles ou du management des hommes et des femmes."

R.Rochefort
La retraite à 70ans

Une nouvelle conception du travail selon R.Rochefort

R.Rochefort propose sa conception du travail, qui a l'avantage d'ouvrir à des solutions. Il la voit sous forme de cercles concentriques : au plus serré il y a l'activité strictement professionnelle, avec une pleine rémunération. C'est le cœur de l'insertion, le lieu de la réalisation de soi et des rapports sociaux hors de la famille. Il est primordial pendant une partie de la vie. Le second cercle, plus large, celui de la formation initiale et continue, et de la transmission de son savoir, du tutorat. C'est du travail, avec ou sans rémunération, éventuellement avec des compensations en indemnités, voire demain des droits validés pour la retraite. Un troisième cercle est celui d'activités d'intérêt public, structures associatives, municipales, ou autres, sans qu'une indemnisation soit nécessaire. Enfin le large cercle de l'activité familiale et d'entraide informelle de voisinage.

Pour avancer sur ce terrain de l'emploi des seniors, il faut multiplier les ponts entre ces conceptions du travail en permettant et en multipliant les expériences qui permettent l'activité professionnelle des seniors au service des entreprises et de la société, en tenant compte de l'équilibre des comptes, comme de la retraite. Le cumul emploi/retraite est à favoriser...

Comme nous y invite Robert Rochefort et le CREDOC depuis plusieurs années déjà, face au vieillissement démographique, "il faut s'y préparer activement en explicitant à nouveau ce qui organise la société entre des groupes d'âges différents, qui vivent ensemble plus longtemps que par le passé"

Jean-Luc Ménager *Responsables n°383 avril 2008*

Les solidarités intergénérationnelles dans le monde associatif

Exemple :

- au Secours Catholique, 65 000 bénévoles œuvrent ensemble. Parmi eux 70% de retraités pour 30% d'actifs.

Piste de réflexion

- Dans ma propre famille comment la solidarité intergénérationnelle joue-t-elle entre parents et enfants, enfants et parents ? Quelle est la place des grands-parents et des arrière grands-parents dans ces relations ?
- Quelles nouvelles solidarités se mettent en place dans le contexte de crise actuelle ?
- Dans le cadre professionnel quels sont mes rapports avec mes aînés d'une part, avec les plus jeunes d'autre part ? Comment s'exerce entre nous la transmission du savoir et des compétences ?
- Dans nos engagements associatifs quelle est la part de la solidarité intergénérationnelle ?

Bibliographie :

- R.Rochefort *La retraite à 70 ans* ?éd. Belin 2004
- "Il Codice di Camaldoli" <http://rivista.SSEF.it/site.php>
- <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/famille/priorites/#menu1>
- Résolution 228 (2007) ¹ sur la coopération intergénérationnelle et la démocratie participative Treizième session du Conseil de l'Europe (Session de printemps, Strasbourg, 27-28 mars 2007)

Prière

Psaume 78(77)

...Ce que nous avons entendu et connu,
ce que nos pères nous ont transmis,
nous ne le taisons pas à leurs descendants,
mais nous transmettrons à la génération suivante
les titres de gloire du Seigneur,
sa puissance et les merveilles qu'il a faites.

Il a fixé une règle en Jacob,
Etabli une loi en Israël.
Elle ordonnait à nos pères
D'enseigner ces choses à leurs fils,
Afin que la génération suivante les apprenne,
Ces fils qui allaient naître :

Qu'ils se lèvent et transmettent à leurs fils ;
Qu'ils mettent leur confiance en Dieu...